

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du 24 avril 2018

portant constitution du jury chargé d'établir, après un examen professionnel, une liste d'aptitude aux fonctions de lieutenant 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018

NOR : INTE1811538A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-726 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 14, 15 et 26 du décret 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2012 relatif au programme des concours prévus aux articles 5 et 8 et de l'examen professionnel prévu à l'article 26 du décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

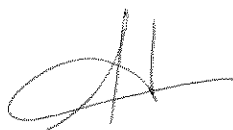
Vu l'arrêté du 4 janvier 2018 portant ouverture d'un examen professionnel de lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018,

Article 3

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **24 AVR. 2018**

Pour le ministre d'État et par délégation :
La sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines,
M. LARREDE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke, representing M. Larrede.